

LA DEMARCHE PREVENTION-SECURITE

La fréquentation de la montagne s'est considérablement accrue ces dernières années, le nombre des accidents aussi et ceux-ci n'ont pas épargné les adhérents du Club Alpin Français. La médiatisation des accidents et la pression sociale qu'elle induit, poussent les pouvoirs publics à réglementer de plus en plus les pratiques de la montagne, alors que nous voudrions que cet espace reste un espace de liberté et de responsabilité.

Ce constat amène la Fédération des C.A.F. à réagir afin, d'une part de réduire le nombre des accidents, d'autre part de pouvoir être un interlocuteur crédible des pouvoirs publics en ce qui concerne la sécurité des activités sportives de son ressort. Pour cela, il est apparu qu'il fallait mettre en place et pérenniser un système de prévention complet et cohérent. Il s'agit d'une véritable action culturelle qui imprénera toute la fédération, de son président jusqu'à chaque adhérent, que les pratiques soient effectuées dans le cadre du club ou non.

La démarche est globale et comporte plusieurs facettes étroitement corrélées :

- une **formation** à tous les niveaux accessible au plus grand nombre possible d'adhérents. Cette formation concerne les techniques mais aussi la connaissance du milieu dans lequel se déroulent les activités. Elle doit en particulier assurer la compétence de l'encadrement, au niveau technique mais aussi pédagogique : chaque responsable de sortie doit avoir le souci de faire progresser les adhérents qu'il emmène.
- l'émission et l'application de **préconisations** remises à jour périodiquement, qu'elles soient d'ordre général ou plus spécifique de telle ou telle activité.

La **communication** sera l'outil indispensable pour atteindre chaque adhérent, qu'il soit pratiquant au sein de son club ou non.

Certes, ces différentes actions sont pour la plupart de pratique courante au Club Alpin Français. Il s'agit maintenant de les structurer, les systématiser et les coordonner.

Un élément plus novateur sera aussi introduit dans cette démarche :

- **l'exploitation des incidents et des accidents** pour en tirer tous les enseignements possibles et les diffuser au plus grand nombre.

Un **animateur Prevention-Sécurité** dans chaque club met en place l'ensemble des actions avec les responsables du club et veille à son bon fonctionnement. D'autre part, dans chaque Comité Régional un **animateur régional** assure la liaison entre la fédération et les clubs de sa région.

La démarche sera **menée au niveau du club**. La proximité des membres et la taille d'un club doit permettre de la rendre opérante sans mise en place d'une structure lourde.

Principes directeurs de la démarche

Le risque est présent dans toute activité sportive de plein air et en particulier dans la pratique de la montagne sous toutes ses formes.

Pour maîtriser ce risque, il faut apprendre à le reconnaître lors de nos pratiques ; c'est la première étape de toute démarche de prévention.

Elle consiste à analyser :

- les événements anormaux
- les situations d'activité

Le constat des **faits** réveille notre conscience qui émet des **idées** dans le but de corriger nos **actions**.

Cette analyse peut être réalisée :

- soit immédiatement, soit à froid
- soit individuellement, soit en groupe

En référence au système de prévention, notre démarche distinguera l'analyse en temps réel et l'analyse en temps différé.

La démarche de prévention en temps réel

Le risque est très souvent présent potentiellement et il faudra un ou plusieurs événements, souvent d'apparence anodine pris isolément, pour qu'il devienne effectif : d'où l'importance de rester vigilant pour détecter ces événements à temps . Pour cela il faut acquérir un comportement conscient, responsable. La démarche de prévention en temps réel est destinée à être mise en œuvre spontanément. Elle consiste à :

- réagir en temps réel à tout indicateur, à l'instar de tout incident ou dysfonctionnement
- décider sur le champ des actions à entreprendre pour minimiser les risques.

Voici une liste (non exhaustive) d'indicateurs-types

- horaire non respecté
- itinéraire modifié
- itinéraire encombré

- dépression atmosphérique
- enneigement anormal
- matériel défectueux
- matériel inadapté ou insuffisant
- équipement d'une voie non conforme au topo
- participant fatigué
- participant n'ayant pas le niveau requis
- modification de la composition des cordées
- modification de l'objectif de la sortie
- déconcentration suite à la sortie d'un passage difficile
- etc....

Les moyens à mettre en œuvre sont :

- la formation de l'encadrement
- la sensibilisation de tous.

La démarche de prévention en temps différé

Elle est destinée à être mise en œuvre sous l'égide de la Commission de Sécurité du club.

Elle consiste à étudier les accidents ou les incidents significatifs afin d'en déduire des mesures préventives. Son déroulement est le suivant :

- recueillir l'information auprès de l'encadrement, des participants ou d'après les indications transmises par l'assureur.
- traiter cette information en petit groupe comprenant l'animateur Prévention-Sécurité et selon le cas, les acteurs, des témoins, l'encadrement ... Pour y parvenir on utilisera le **C.R.I.A.** et le **Guide d'analyse** (Voir en annexe).

Ensuite, il faudra:

- lister les actions préventives envisageables
- classer ces actions par ordre d'efficacité
- décider de celles à mettre en œuvre, soit au niveau du club, soit en les faisant remonter à la fédération
- effectuer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises.

La prévention ? Une obligation de chacun pour le bénéfice de tous

Les accidents aux conséquences dramatiques, bien que trop nombreux, sont toutefois en nombre limité. Par contre, chacun, dans sa pratique de la montagne se trouve un jour ou l'autre dans une situation dont il a pu se dire ensuite que s'il s'en était bien tiré, il aurait bien pu se faire qu'il en fut tout autrement. Ces

dysfonctionnements sont fréquents et il est très instructif de comprendre comment on en est arrivé là. Faire porter la responsabilité à une vague entité appelé hasard relève d'une certaine paresse intellectuelle, alors que la recherche des causes réelles permet d'enrichir notre expérience. Pour que cette expérience soit profitable au plus grand nombre, on organisera la réflexion à partir des événements jugés significatifs. Deux outils sont proposés pour mener cette réflexion. Ce sont :

- le **C.R.I.A.** (Compte rendu d'Incident ou d'Accident) est une mémoire immédiate des faits
- le **Guide d'Analyse** permet, au terme d'une réflexion à plusieurs, de bâtir l'arbre des causes qui ont amené à la situation potentiellement ou réellement critique.

Le schéma de la démarche peut se résumer de la façon suivante :

Nos activités engendrent des dysfonctionnements dont l'analyse permet d'élaborer des actions correctives. Ces actions correctives doivent se faire pour le bénéfice de tous nos adhérents .

Il y a une réelle difficulté à vaincre. C'est un réflexe très humain qui amène à avoir des réticences à relater ce qui pourrait apparaître comme une erreur personnelle. Il y a là à effectuer une petite révolution culturelle pour que chaque membre du club se persuade qu'il ne s'agit pas de pointer des erreurs éventuelles, mais de recueillir des enseignements profitables à tous. Toutes dispositions seront prises pour assurer la discrétion nécessaire. La mise en œuvre de la démarche sera laissée à l'initiative de l'animateur Prévention-Sécurité du club en liaison avec les responsables du club.

La décision sur les actions à entreprendre

Elle repose en particulier sur l'évaluation du risque. Un risque est caractérisé par la probabilité qu'il se produise et par sa gravité . Plus la gravité sera importante, moins la probabilité devra être grande. Ce principe de bon sens sera un guide pour la prise de décision.

Les préconisations issues entre autres de l'analyse des dysfonctionnements, concernent :

- les hommes (informations, sensibilisation, formation, motivation ...)
- le matériel
- l'organisation
- la réglementation....

décembre 2001